

## DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE DE SKIKDA

## Plus de 1 000 postes de PID pour près de 8 000 primo-demandeurs

**La Direction des affaires sociales, située provisoirement au FPAH de la cité Aïssa-Boukerma, connaît ces jours-ci un afflux de primo-demandeurs d'emploi.**

Le transfert des dossiers des demandeurs d'emploi de la direction de l'emploi vers la DAS, officialisé récemment, s'est fait en présence d'un représentant de l'Agence de développement social de Annaba.

Selon les statistiques couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 13 avril, il y a eu 7 838 inscrits pour les postes de contrat préemploi, dénommé actuellement PID (prime d'insertion des diplômés), et 2 729 inscrits pour les postes d'emploi de jeunes, devenus PAIS (prime d'activités d'insertion sociale). Une fréquence de 1 000 jeunes par jour est à signaler. Pourquoi ce déplacement massif ? Pour 1 100 postes accordés dans le cadre du PID et 1 925 dans celui du PAIS, l'offre est inférieure à la demande, elle ne représente que le 1/10<sup>e</sup> dans ce cas. Selon les dires du DAS, une demande a été adressée à la tutelle pour revoir à la hausse le quota destiné à Skikda. L'attribution des postes, prévue pour la fin du mois, ne concerne que les primo-demandeurs âgés entre 18 et 35 ans. «Trois critères sont requis : l'ancienneté du diplôme, le statut et la situation sociale. Nous allons recourir au système

de pondération par département des chances. Exemple : un diplômé de 2000 aura 8 points, selon le nombre d'années ; un marié aura 2 points, un célibataire, 1 point. La transparence sera notre devise», nous explique le directeur des affaires sociales.

Fait nouveau dans la démarche de recrutement, «le candidat recruté sera intégré selon son profil. Plus question de placer un psychologue dans un service de maintenance. Une méthode qui va permettre à la nouvelle recrue l'acquisition d'une expérience professionnelle et de contribuer effectivement au développement recherché», nous informe le DAS. Et d'enchâner : «Nous militons également pour que les employés, dans le cadre du PID, soient permanents ou détenteurs d'un contrat à durée déterminée et qu'ils bénéficieront, à l'instar des autres employés et conformément à la loi, de tous les droits socioprofessionnels». Ça promet beaucoup pour les primo-demandeurs ! Il n'est pas à écarter non plus que la reconduction des employés dont le contrat a expiré se fera incessamment, «dans un souci d'assurer une stabilité administrati-

ve», nous dira le DAS. Notre interlocuteur indique également que conformément à la réglementation en vigueur 1% du quota sera réservé aux handicapés. «On peut même aller jusqu'à 2% dans le but de bien cibler cette frange au niveau des 30 communes que compte la wilaya», assure-t-il.

La part du lion sera destinée aux administrations et institutions publiques, secteur grand pourvoyeur d'emplois. Récemment, une réunion, regroupant la DAS avec les P/APC et les services représentants le secteur étatique dans la plupart des circonscriptions administratives, s'est tenue au siège de la direction concernée. Objectif principal, recensement des besoins formulés par les dires en vue de leur dotation. Pour cela, une commission mixte, constituée de la DAS et l'ADS, effectue des inspections sur terrain dans l'ambition multiple de procéder à l'assainissement des listes, fixer les priorités et assurer l'insertion professionnelle des candidats dans de meilleures conditions.

«Notamment en ce concerne ceux du PAIS (ex-emploi de jeunes), nous comptons revoir à la hausse la durée semestrielle de leur contrat», dira le DAS qui souligne aussi que les postes affectés au secteur économique public et privé toucheront uniquement les entreprises productives : «Une

séance de travail se tiendra incessamment avec quelques-uns afin d'étudier cette donne, d'évaluer rationnellement les demandes d'emplois et les obliger, selon la loi bien sûr, à verser un complément de salaires aux jeunes diplômés recrutés.»

Il est également fait référence à la non-dotation des associations des postes PID et PAIS. Ces détails théoriques seront difficiles à concrétiser sur terrain, le DAS l'admet. Outre la classique disproportion entre l'offre et la demande, il y a un autre facteur qui a contribué au pourrissement de la situation, ce sont les dépassements cumulés des années dans la politique de recrutement dans le cadre du CPE. Finalement, on s'est retrouvé avec des diplômés de 2007 avec un poste de travail, pendant que ceux des années précédentes chômaient à nos jours. «Le cas illustratif est celui d'une vétérinaire, diplômée en 1998, qui n'a toujours pas pu intégrer le tissu professionnel. Le malheur, c'est qu'elle a maintenant dépassé les 35 ans et ne peut être admise dans le cadre du PID. Malgré ça, ce cas va être pris en charge», nous assure le DAS. Une chose est sûre aussi, il y a eu plus d'opérations d'inscriptions et de réinscriptions de jeunes diplômés que d'opérations de recrutement !

Zaid Zoheir

## BOUIRA

## Journée scientifique sur les urgences médicales vitales

**L'Association des médecins d'exercice libéral de Bouira, Amel, a organisé, jeudi à l'hôtel Sofy, une journée scientifique sur les urgences médicales vitales.**

D'après le président de l'association, D' Sidhoum, spécialiste en gynécologie obstétrique, l'objectif assigné à cette journée est d'abord de permettre aux médecins de s'imprégner des dernières techniques et autres simples gestes pouvant sauver des vies humaines. Des vies humaines qui partent par centaines sur nos routes qui nécessitent parfois de simples gestes pour les sauver. Avec l'ouverture prochaine de l'autoroute Est-Ouest, qui traverse Bouira sur 101 km, et le trafic routier qui dépasse les 40 000 véhi-

cules/jour, le D' Sidhoum dira que cela est devenu une nécessité que de se doter dès à présent de techniques nouvelles pouvant sauver les accidentés de la route mais pas uniquement ceux-ci. Les accidents de travail peuvent aussi figurer parmi les cas d'urgence que reçoivent les hôpitaux et pour lesquels il faudrait de nouvelles techniques pour la sauvegarde de leurs vies. Autre objectif assigné à cette journée mais toujours lié au premier, celui de faire connaître aux médecins des urgences leurs droits et devoirs surtout devant les fautes professionnelles qui ont tendance à se multiplier. Aussi, la journée sera axée sur ce point, notamment la responsabilité médicale devant les urgences.

Enfin, le dernier point a trait à la pharmacologie et les différents médicaments à dis-

penser pendant le traitement des urgences. Toutes ces questions ont été abordées pendant cette journée où plusieurs communications très techniques ont été données devant une centaine de médecins et ayant trait entre autres à «La conduite à tenir devant un accident de la circulation» par D' Mezrag, «Prise en charge du polytraumatisé» et «Intoxications médicamenteuses» par D' Sakhraoui, «Libération des voies aériennes et corps étrangers», et «Pharmacovigilance» par D' Kadi, «Prise en charge des urgences médico-judiciaires en milieu hospitalier» et «Aspect médico-légal de la levée du corps» par D' Belhadj et enfin, «Douleur thoracique aiguë» et «Urgences hypertensives» par D' Salmi.

Y. Y.

## VISITE DU MINISTRE DE LA SANTÉ À SIDI-BEL-ABBÈS

## Projet de réalisation d'une gériatrie

**Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Amar Tou, a effectué une visite d'inspection et de travail dans la wilaya de Sidi-Bel-Abbès, jeudi dernier. Il s'est enquis de l'avancement de projets en cours et développé les grandes lignes de ceux de la réforme de la santé.**

Cette visite s'inscrit dans le cadre du programme national de réalisation de la réforme hospitalière dont l'objectif principal est de rapprocher la santé de la population en répondant à ses besoins et lui offrant des services et prestations de qualité, car, souligne M. Tou, les CHU sont actuellement déviés de leur réelle vocation. L'application du programme en question, qui est, d'ailleurs, un problème de fond, a-t-il déclaré, ne se fera pas sans difficulté. C'est pourquoi les efforts doivent être plus importants et l'implication de la société incontournable. La médecine illégale doit être combattue et des moyens humains et matériels mis à la disposition de la médecine pour des services de qualité grâce à la mise en place d'une carte sanitaire.

Cette carte fait actuellement l'objet d'une réflexion de la part du ministre de la Santé pour sa réorganisation en vue de sa unification pour 2025. Pour sa réorganisation, l'interlocuteur évoque les ressources humaines des hôpi-

taux qui doivent être plus importantes afin d'arriver à avoir un paramédical pour 140 habitants et non pour 342 et un médecin pour la même population. Dans le registre équipements, son secteur projette d'atteindre 3,3 lits pour 1 000 habitants au lieu de 1,94.

Il prévoit d'avoir 71 000 lits d'hospitalisation en 2009 et 95 000 autres pour 2010 en réservant une enveloppe de 1 900 milliards

de dinars. M. Tou a abordé les maladies chroniques qui, d'après lui, ont considérablement augmenté avec l'espérance de vie qui est actuellement plus importante, alors que les maladies non transmissibles touchent les plus de 35 ans, avec un pourcentage de 60%, taux jugé très élevé par rapport à 1971 où il n'était que de 15%. Les diabétiques représentent 2,8% de la population et les hypertendus 4,1%. Quant aux maladies transmissibles, elles ont nettement régressé pour passer de 80% à 30%.

Entamant sa visite d'inspection, M. Tou s'est rendu dans la polyclinique de Sidi Djilali, dans le chef-lieu, qui a ouvert récemment

ses portes et dont le coût de réalisation et d'équipement a été de 10 milliards de centimes.

Concernant le projet de réalisation d'un centre anti-cancéreux, dont les travaux n'ont pas démarré depuis plus d'une année après son inscription, le ministre s'est dit navré devant une telle situation souhaitant une solution à ce confort. Puis il s'est rendu à Oued Seifroun pour visiter le projet de réalisation du centre de santé dont les travaux d'avancement sont estimés à 95%. La nouveauté pour la wilaya de Sidi-Bel-Abbès est le projet de réalisation d'une gériatrie qui sera la bienvenue pour les personnes âgées.

A. M.

## TRANSFERT DE L'UNITÉ RÉPUBLICAINE DE SÉCURITÉ

## Le dossier devant la commission interministérielle

**Après avoir passé plus de 8 mois d'un ministère à un autre, le dossier du transfert de l'Unité républicaine de sécurité (URS), actuellement implantée provisoirement à la cité de Dar El-Beïda, va enfin passer aujourd'hui devant les 15 membres de la commission interministérielle pour étude et éventuellement son transfert vers la nouvelle cité Bordj, située à la sortie de la ville en allant vers Sidi-Bel-Abbès, avons-nous appris.**

M. B. Amine

## TLEMCCEN

## Le nouveau visage de Marsat-Ben-M'hidi

Pour une fois, on peut apprécier le changement constaté après plusieurs années de bricolage. En effet, l'opération d'embellissement de cette coquette petite ville de l'extrême ouest a donné une autre façade à ce petit bout de la Méditerranée. Le bitumage des routes a touché l'ensemble de la voirie, y compris les routes secondaires qui défiguraient le paysage. Cependant, les prochains estivants découvriront, pour la première fois, une belle esplanade qui domine la plage. Toutes les baraques et ces kiosques à l'aspect hideux ont été enlevés. De jolis lampadaires illuminent cette grande allée qui présente plutôt un aspect écologique, puisque le pavé a remplacé le bitume. A quelques mètres de la zone frontalière, les grands travaux sont en cours pour l'ouverture d'une rocade afin d'aérer le centre-ville de Port-Say. De grands efforts ont été faits par les services publics pour faire de ces rivages une vraie zone touristique, il reste toutefois la participation du secteur privé qui, souvent, ignore ce qu'est le civisme pendant la période estivale. Pour faire face aux trois millions d'estivants attendus l'année prochaine, le chef de l'exécutif a déplacé tout son staff sur les lieux. Après avoir inspecté tous les chantiers, le wali de Tlemcen a réuni l'ensemble de la société civile (M'sirda, Port-Say, Souani) pour une séance de travail au cours de laquelle responsables et élus sont intervenus. Après avoir pris connaissance des doléances des représentants de la population, le wali a insisté sur le fait que «les richesses du pays doivent être équitablement réparties, il ne sert à rien de focaliser nos efforts sur le chef-lieu de la wilaya et ignorer l'arrière-pays». A noter que le chef de l'exécutif a instruit le directeur de l'OPGI à l'effet d'inscrire un projet de 100 logements sociaux pour répondre aux besoins de la population. Nous ne le répéterons jamais assez, si l'Etat consent des sacrifices, il reste le rôle des élus qui n'arrivent pas à soutenir le rythme du changement ce qui a fait dire au wali qu'«aucun alibi n'est valable, l'argent existe». Message on ne peut plus clair.

M. Zenasni

## VISITE DU MINISTRE DE L'HABITAT À ADRAR

## Un manque flagrant de logements

Durant deux jours, le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, à la tête d'une importante délégation, le wali et le président de l'APW ont sillonné le vaste territoire de la wilaya d'Adrar où plusieurs communes furent visitées. Ainsi, le ministre a pu se rendre compte de visu des conditions dans lesquelles vivent les habitants des ksours. Rappelons au passage qu'Adrar compte 294 ksours et que toutes leurs constructions sont en pisé (toub). Ces habitations, vétustes pour la plupart, doivent impérativement subir des travaux de restauration pour assurer un maximum de sécurité à leurs occupants. A ce sujet, le ministre s'est engagé à prendre en charge les travaux. Au niveau des daïras de Foughgali et de Tamest, 50 logements sociaux localisés et 50 ruraux seront réalisés. Cette opération s'inscrit dans le programme du plan quinquennal 2005/2009. A Reggane, 86 logements sont inscrits. Au niveau du quartier Tililène de la ville d'Adrar, 300 logements seront réceptionnés. Ce nouveau quartier, qui s'étale sur 360 ha, constitue le fleuron du chef-lieu. La délégation ministérielle a visité l'université africaine d'Adrar de 4 000 places pédagogiques, dont 3 500 sont inscrites. L'objectif à réaliser est de 18 000 places. Les daïras de Tsaït et d'Aougrout ont bénéficié, elles aussi, de logements : 50 pour la première et 60 pour la deuxième. Un lycée de 800 places fera le bonheur des habitants d'Aougrout. Cependant, concernant les logements visités, les travaux de finition sont très mal faits et ceci à cause du manque de main-d'œuvre, ce qui a suscité des contestations de la part des bénéficiaires.

El-Hachemi S.

## GUELMA

## Explosion de gaz : cinq blessés légers

Deux appartements d'un immeuble de la cité 158 logements à Ould-Maïz, à Guelma-Ville, ont été arrêtés sérieusement endommagés après une forte explosion due à une fuite de gaz, faisant cinq blessés légers, a-t-on appris de sources concordantes. «Nous avons immédiatement pensé à une bombe», nous dira une habitante du 3<sup>e</sup> étage, qui affirme avoir constaté une fois sur les lieux que les façades des appartements du rez-de-chaussée avaient été détruites. Selon les témoins rencontrés sur place, les blessés sont légers, mais les dégâts matériels sont importants. Sitôt informés, les services de la Protection civile se sont rendus sur les lieux et les blessés ont été immédiatement transportés à l'hôpital D'Okbi de Guelma. L'accident, qui a eu lieu vendredi à 6 h du matin, est dû, selon les premières constatations, à une accumulation de gaz naturel. Les services de police et de Sonelgaz étaient présents en force sur les lieux, où un périmètre de sécurité a été dressé pour déterminer les causes de cet accident.

B. A.

## KHENCHELA

## Première session ordinaire de l'APW

L'APW de Khenchela, qui a procédé dernièrement à l'approbation du règlement intérieur et à l'installation des commissions au nombre de dix, a tenu, mardi et mercredi derniers sa première session ordinaire pour débattre de deux points importants inscrits à l'ordre du jour. Il s'agit du vote agricole dans toutes ses dimensions, notamment le partage de la carte hydrologique appelée N'fidha qui n'a cessé ces derniers temps de créer des conflits entre les exploitants et tribus de Nememchas : Babar, Mahmel et O. Rechache. Le second dossier concerne la santé dans tous ses paramètres. D'autres points ont été soulevés et discutés par les élus portant sur le développement local. Notons, enfin, que cette APW, issue des dernières élections locales, est constituée de 39 membres, appartenant aux FLN (majoritaire), RND, RCD, MSP, FNA et PT.

S. A.